

AVIS DE CONCOURS

Appel à candidatures

SECTION I: POUVOIR ADJUDICATEUR / ENTITE ADJUDICATAIRE

NOM, ADRESSES ET POINT(S) DE CONTACT:

Adresse auprès de laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues :

Fonds pour le Développement du Logement et de l'Habitat, 74, rue de Muhlenweg, L-2155 Luxembourg, à l'attention de Mme Marie-Anne Misson, ir. architecte (marie-anne.misson@fondsdulogement.lu)

Tél : +352 26 26 44-1 ; Fax : +352 22 31 31

copie de toute correspondance est à adresser à Luxconsult, 21, rue Glesener L-1631 Luxembourg, (lc@luxconsult.lu) Tél : +352 26 488 488 ; Fax +352 26 488 600

Adresse auprès de laquelle les documents peuvent être obtenus

Luxconsult, 21, rue Glesener L-1631 Luxembourg, (lc@luxconsult.lu) Tél : +352 26 488 488 ; Fax +352 26 488 600

Adresse à laquelle les demandes de participation / projet doivent être envoyés

Luxconsult, 21, rue Glesener L-1631 Luxembourg, (lc@luxconsult.lu) Tél : +352 26 488 488 ; Fax +352 26 488 600

SECTION II.A: OBJET DU CONCOURS

Intitulé attribué au concours par le pouvoir adjudicataire / l'entité adjudicataire:

Concours d'idées pour la conception d'un quartier nouveau basé sur un développement responsable au lieu dit 'Mathesgarten' à Noertrange.

Description

L'objectif de ce concours d'idées doit être appuyé sur une lecture plurielle solide de l'ensemble, afin d'en déduire la conception d'un quartier responsable faisant intervenir toutes les composantes du développement durable. Si la place de l'économie, du social et de l'environnement constitue une préoccupation pour une société en développement durable, elle n'a de sens que si et seulement si les manières d'appréhender la société s'inscrivent dans des nouvelles valeurs. Les candidats se regrouperont en équipes pluridisciplinaires et concevront en équipe un quartier incitant à la transition des valeurs actuelles de la société aux valeurs de l'écosociété.

L'objectif du concours d'idées porte sur la conception d'un projet d'aménagement sur une surface d'environ 2.2 ha. Le programme axé sur la conciliation de l'habitat avec les autres principes du développement durable invite les candidats à accorder une importance particulière à la parfaite intégration du quartier nouveau au caractère villageois du site où il se trouve.

Lieu d'exécution :

Noertrange, commune de Winseler, Grand-Duché de Luxembourg.

SECTION III: RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ÉCONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE

III.1) CRITERES DE SELECTION DES PARTICIPANTS

Pour l'appréciation des candidatures, les critères suivants seront pris en considération :

- La qualification professionnelle d'au moins un membre de l'équipe en tant qu'architecte, documentée par le certificat d'inscription auprès de l'Ordre des Architectes et des Ingénieurs-Conseils du Grand-Duché de Luxembourg.
- La qualification professionnelle d'au moins un membre de l'équipe en tant que urbaniste-aménageur, disposant d'une autorisation d'établissement délivrée par le département des Classes moyennes du Ministère des Classes moyennes et du Tourisme.
- La fiabilité de l'équipe de candidats documentée par la remise d'une attestation du paiement de la TVA, d'un certificat d'inscription au registre professionnel et au registre du commerce ainsi que la preuve d'une souscription d'une assurance en responsabilité civile.
- Les compétences, moyens techniques et humains de l'équipe de candidats, documentés par indication des ressources humaines disponibles, des chiffres d'affaire des 3 dernières années, de la structure et des compétences de l'équipe à gérer et coordonner le projet, par confirmation de la connaissance de la législation luxembourgeoise, par description des moyens techniques à mettre en place.
- L'expérience professionnelle de l'équipe de candidats documentée par la présentation de projets de référence d'envergure équivalente à l'ouvrage projeté réalisés les 10 dernières années et dont au minimum un projet doit reprendre une expérience dans le domaine urbanistique, énergie et développement durable, écologie et paysagisme.
- Il sera évalué la comparabilité des projets de référence avec l'ouvrage projeté, ainsi que la qualité urbanistique et environnementale des références.

- La motivation de l'équipe de candidats, documentée par une note de motivation détaillant l'intérêt porté au projet, les soucis de la démarche environnementale et de développement durable, les soucis du coût global du projet et la qualité de l'équipe du projet.
- La liste des projets en cours et des chantiers en cours. Cette liste renseignera par projet les coûts d'investissements, les volumes et surfaces ainsi que leurs maîtres d'ouvrages publics ou privés.

III.2) LA PARTICIPATION EST-ELLE RESERVEE A UNE PROFESSION PARTICULIERE :

Oui

Les équipes de candidats seront constituées sous forme d'un groupement interdisciplinaire ayant les compétences et références liées au développement durable c'est-à-dire en : urbanisme, paysagisme, architecture, sociologie, énergie, écologie.

Ce groupement interdisciplinaire sera composé de plusieurs membres avec chacun au moins une expérience dans les domaines précités.

Les membres du groupement devront impérativement remplir les exigences reprises au point III.1. Le groupement fournira avec son dossier les CV des divers intervenants proposés. Un engagement ferme de chaque membre est à fournir par rapport au groupement proposé.

La présentation du groupement interdisciplinaire sera analysée par rapport à sa motivation, ses qualifications et compétences, ses références dans les domaines susmentionnés. Des références dans les secteurs mobilité, économie de la construction seront des atouts supplémentaires lors de la sélection. La participation de chacun des membres de l'équipe sélectionnée est exigée tout au long du projet.

SECTION IV: PROCÉDURE

IV.1) TYPE DE CONCOURS :

Restreint

IV.1.1) Nombre envisagé de participants, éventuellement sous forme fourchette:

Nombre de candidats envisagé : 7

IV.2) CRITÈRES D'ÉVALUATION

Les critères de jugement des prestations seront tous axés sur le développement durable. Parmi les principaux critères on peut citer les points suivants ayant la même pondération :

- **Sociologie et Mixité (coefficient 3) :** Conception d'un projet d'ensemble respectant tout autant les grands principes du développement durable que les valeurs d'une écociété. Les candidats sont encouragés à introduire un concept qui développe le sens collectif, un dynamisme et la solidarité au sein du quartier. Création de zones de rencontres intra et intergénérationnelles.
- **Qualité urbanistique du projet (coefficient 3) :** Conception d'un quartier convivial tout en restant rattaché au cœur et à l'identité villageoise. L'habitat doit proposer une haute qualité de vie, qualité des espaces espaces verts, qualité des espaces publics (zones de rencontre, espaces pour jeunes)
- **Écologie (coefficient 3) :** Concept énergétique global (énergie primaire, énergies renouvelables, matériaux de construction, maintenance). La faisabilité du projet d'un point de vue énergétique et environnemental et le respect des indications du cahier des charges. Mise en application des principes du développement durable.
- **Gestion de la Mobilité (coefficient 3) :** Le projet doit privilégier la centralité locale en encourageant le développement de la proximité du travail ainsi que des services comme l'artisanat. Mobilité douce (liaisons à pied, pistes cyclables, circulation). Véhicules (intégration stationnement, concept circulation, offres de stationnement, espace voirie publique).
- **Économie du projet (coefficient 3) :** Maîtrise des coûts de construction.

Chaque candidat se verra attribuer une note de 1 à 10 pour chaque critère. Les points seront ensuite pondérés en fonction du coefficient. Ne seront retenus que les projets qui se verront attribuer pour chaque critère séparément une note de 4 points au minimum.

IV.3) RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF

IV.3.1) Numéro de référence attribué au dossier par le pouvoir adjudicateur:

IV.3.2) Date limite de réception des projets ou demandes de participation

Date limite : vendredi 27/07/2012 à 16h00

IV.3.3) Envoi des invitations à participer aux candidats sélectionnés : 28/09/2012

IV.3.4) Langue(s) pouvant être utilisée(s) par les candidats :

Allemand - Français

IV.4) Récompenses et jury

IV.4.1) Nombre et valeur des primes qui seront attribuées

La somme disponible pour les prix et mentions est de 22.500 €. Le jury se réserve le droit de modifier la répartition de ces montants en fonction du résultat du concours, et/ou d'accorder des mentions.

1^{er} prix 10.000.- €

2^{ème} prix 7.500.- €

3^{ème} prix 5.000.- €

IV.4.2) Détails des paiements à verser à tous les participants

Chaque concurrent, ayant remis des prestations conformes au règlement du concours, recevra un honoraire de 7.500 €.

IV.4.3) Le marché de services qui fera suite à ce concours devra-t-il être attribué au lauréat ou à l'un des lauréats du concours :

Non pas nécessairement. Néanmoins le lauréat du concours pourrait être attributaire d'un contrat de service faisant suite au concours.

IV.4.4) La décision du jury est-elle contraignante pour le pouvoir adjudicateur : Non.

IV.4.5) Noms de membres du jury sélectionnés :

Trois (3) représentants du Fonds du Logement, dont :

- le président - M. Miltgen Daniel
- un membre du comité directeur - M. Ensich Paul
- un membre du comité directeur - M. Loesch Armand
- 4. le secrétaire général de la Chambre des Urbanistes de Belgique
Mme Hennequin Fabienne, architecte urbaniste
- 5. un représentant du Ministère du Logement -
Mme Dupont Diane, employée architecte
- 6. un représentant de l'Administration Communale de Winseler -
M. Schroeder Romain, bourgmestre
- 7. M. Steinmetz Nico, architecte

SECTION VI: RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Au cas où après la proclamation des résultats, il s'avérerait que le lauréat ne dispose pas des références ou de l'expérience nécessaires pour mener à bien cette mission en cas d'une éventuelle attribution d'un marché de services qui pourrait faire suite à ce concours, le maître de l'ouvrage se réserve le droit de lui imposer de s'associer à un bureau qualifié pour l'exécution de ce projet.

DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS:

04.07.2012